

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 19 février 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT
- Excusé(s) : Madame Michèle ESCHLIMANN
- Absent(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Thierry CARBIENER
- Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

N° CP/2018/011 - 47040 - Accueil des mineurs en établissements
Proposition de renouvellement du dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des Mineurs Non Accompagnés (SAMI) et d'approbation du projet de convention de partenariat à conclure avec l'Associations Foyer Notre Dame à STRASBOURG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de renouveler le dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des Mineurs Non Accompagnés, mis en place avec le Foyer Notre Dame à Strasbourg, à hauteur de 40 places ;
- fixe le tarif journalier à 89,23 € ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure avec l'Association Foyer Notre Dame pour 3 ans ;
- autorise son président à signer ces conventions de partenariat.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180219-lmc1116317-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 26/02/18